



# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

## DÉCISION N° 2023-348

**Objet** : Passation d'un marché avec l'auteur Olivier Dain-Belmont pour l'animation de deux ateliers de création collective de la ville du futur : " Créé ta Permacité".

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande publique, du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique et du décret n°2019-344 du 12 décembre 2019,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** l'intérêt du public pour toutes les informations et les actions concernant le développement durable et le bien-être des enfants,

**CONSIDÉRANT** le souhait de la médiathèque de proposer des activités pour les enfants entre 7 et 10 ans et de valoriser les collections sur les thèmes abordés,

**CONSIDÉRANT** le souhait de proposer un atelier qui valorise la construction collective et développe la créativité des enfants,

**CONSIDÉRANT** que conformément aux articles L.2120-1-1, L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande publique, la Commune a décidé de conclure avec l'auteur Olivier Dain-Belmont, un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

**CONSIDÉRANT** que l'atelier proposé par Monsieur Olivier Dain-Belmont est pertinent et répond aux besoins exprimés par la Commune,

## DÉCIDE

**Article 1** : de signer le contrat de prestation avec Monsieur Olivier Dain-Belmont, demeurant 81 rue du Pensionnat, 69003 LYON, pour l'animation de deux ateliers créatifs " Créé ta Permacité", le samedi 30 septembre 2023. Les ateliers donneront la possibilité aux enfants de co-crée leur ville idéale.

**Article 2** : les ateliers, d'une durée de 2 heures, seront assurés par l'auteur Olivier Dain-Belmont, et se dérouleront de 10h à 12 h et de 14h à 16h dans la salle expo de la médiathèque, pour 2 groupes de 15 personnes. Ils sont destinés aux enfants à partir de 7 ans. L'atelier se déroulera en 3 temps avec lecture de l'album à l'origine de l'atelier, construction collective du quartier de la ville, construction individuelle d'éléments suivis d'un temps de dédicace avec l'auteur.

**Article 3** : la médiathèque assurera l'accueil des participants et la logistique et elle prendra en charge les repas de l'auteur.

**Article 4** : le prestataire fournira les pièces de Lego et la structure nécessaire à l'animation,

**Article 5** : le coût total de la prestation, incluant le transport, s'élève à 710 € T.T.C (non assujetti à la T.V.A.).

**Article 6** : le marché prend effet à compter de sa notification.

**Article 7** : cette somme est prévue au budget primitif 2023 (6228-321).

**Article 8** : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 9** : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 23/08/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230828-DEC\_2023\_348-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/08/2023

Acte affiché du 28/08/2023 au 29/10/2023